

Notice pour **l'admission** dans le parcours de formation MEEF M1 Encadrement éducatif (CPE)

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission en vue de votre candidature dans le parcours M1 MEEF encadrement éducatif.

1. Quelques règles de base :

Depuis la rentrée 2017, des capacités d'accueil ont été mises en place dans l'ensemble des parcours de master. En conséquence, l'admission dans le parcours M1 MEEF encadrement éducatif va être gérée selon une liste principale et une liste complémentaire

A Lyon1, il y a plusieurs étapes (dépôt de candidature dans e-candidat – confirmation sur e-candidat après décision positive de la commission d'admission – inscription administrative par le web)

2. Le calendrier pour eCandidat

Le site : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

1	Ouverture candidatures <i>eCandidat</i>	03 mai 2021
2	Fermeture candidatures <i>eCandidat</i>	13 juin 2021
3	Commission d'admission	30 juin 2021
4	Publication des résultats	02 juillet 2021

3. La liste principale d'admission et la liste complémentaire

Un candidat peut :

- Etre admis à s'inscrire dans un parcours (M1 MEEF EE)
- Ne pas être admis à s'inscrire et être placé en liste complémentaire
- Ne pas être admis à s'inscrire.

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son vœu d'admission** dans la formation **avant le 7 juillet 2021**. Dans le cas où son vœu d'admission n'est pas confirmé au **7 juillet 2021**, cette autorisation est supprimée et l'étudiant perd ce droit.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire il peut faire appel de cette décision et/ou faire appel au dispositif rectoral d'accompagnement.

Dans le cas où un étudiant est placé en liste complémentaire numérotée, il peut être appelé en liste principale **dès le 8 juillet**, en fonction de son rang sur la liste. Il devra confirmer son vœu d'admission dans la formation **avant le 15 juillet 2021**.

4. Le calendrier pour l'inscription administrative par le web

CVEC- Contribution Vie Etudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquittement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Cette contribution devra être réglée avant toute inscription via le lien suivant :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Le site : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

Les dates d'inscription en ligne seront affichées sur le site de l'inspé

Les pièces justificatives devront être téléchargées et déposées lors de l'inscription administrative par le Web

5. Candidature et inscription des stagiaires de la formation continue

Candidature

Pour que le dossier soit retenu (candidat financé) il est indispensable que le candidat ait procédé à toutes les opérations propres au financement avant d'effectuer sa candidature sur eCandidat et qu'il ait l'autorisation d'inscription spécifique à son profil (service FOCAL pour Lyon1).

Inscription

L'inscription est manuelle à Lyon1 (les étudiants ne peuvent donc pas réaliser une inscription administrative par le web). Elle doit être effectuée par les personnels de scolarité.

Si vous relevez de la formation continue :

François MARTIN

Tél : 04.81.92.99.58

Mobile pro : 06.49.32.16.25

Francois.martin@univ-lyon1.fr

La liste des pièces justificatives à remettre lors de l'inscription sera disponible sur le site <https://inspe.univ-lyon1.fr/>

6. La fiche de candidature à compléter et à joindre au dossier eCandidat

- **Le statut d'inscription**

Pour le statut en formation continue, se reporter à l'annexe 1 de ce document.

- **Les pièces justificatives obligatoires**

« Justificatif niveau Bac +3 validé (180 ECTS) »

Joindre copie du dernier diplôme (licence, master...), les relevés de notes du cursus antérieur ou si L3 en cours joindre un justificatif (relevé notes semestre 5, certificat de scolarité...). Un justificatif officiel sera demandé.

Pour vous aider...

- Le site de l'Inspé : site <https://inspe.univ-lyon1.fr/>

- Les sites internet des universités.

- Durant la phase de préinscription eCandidat : le service scolarité de l'Inspé ,
inspe-scolarite@univ-lyon1.fr
04 81 92 99 99

- Durant la phase d'inscription administrative : assistance téléphonique, 04 72 43 13 23

Annexe 1

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).

- pour l'AEU : tous les stagiaires relèvent de la formation continue (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU préparation concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année** (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1 400 € ou devis sur simple demande à fcsciences@univ-lyon1.fr Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2021.</i>	Tarifs : - 3 000€ l'année** si financement par le CPF ou - 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi relèvent de la formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 € avec autofinancement, payable en 3 fois ou 1 400 € si financement Pole Emploi et/ou CPF. Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr . Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 €. Ces sommes seront payables en 3 fois.

** Tarif spécifique pour les agents de l'Education Nationale mobilisant leur CPF. Compte tenu des délais imposés par le Rectorat, nous consulter le plus tôt possible.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et, le cas échéant, votre n° identifiant Pole Emploi + agence de rattachement.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)

Annexe 2

Le N° INE : Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et **doit être conservé précieusement par l'étudiant.**

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères.